

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/80
1er décembre 1999

(99-5287)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: français

MAURITANIE

Déclaration de M. Ahamdy Ould Hamady Ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette importante session et pour la compétence avec laquelle vous dirigez nos travaux.

Permettez-moi également de remercier le gouvernement des États-Unis d'Amérique et la ville de Seattle pour l'accueil et l'hospitalité dont nous sommes l'objet.

Nos remerciements vont à M. Mike Moore et à ses collègues du Secrétariat pour l'excellente organisation de cette Conférence et également à notre frère, l'Ambassadeur Mchumo de Tanzanie, pour la patience, le doigté et la compétence avec lesquels il a dirigé les réunions du Conseil général préparatoires à nos assises.

Cette Conférence est importante à plus d'un titre:

- Elle se tient cinq ans après la création de l'Organisation mondiale du commerce mais plus de 50 ans après la mise en place du GATT.
- Elle a lieu à l'aube d'un nouveau millénaire.
- Elle ambitionne de lancer un nouveau cycle de négociations multilatérales.

Au cours des 50 et quelques années écoulées, l'économie internationale a connu une intégration rapide sous l'effet conjugué de l'accroissement des échanges, de l'augmentation massive des flux d'investissements et des progrès de l'information.

La création de l'OMC marque en quelque sorte le couronnement de cette évolution et symbolise l'avènement d'un système économique plus global.

Le défi consiste désormais à gérer une économie de plus en plus globalisée dans un contexte international marqué par la fin des clivages idéologiques. Toutefois, cette globalisation n'a pas encore permis de faire disparaître les clivages existants entre pays développés et pays en développement.

L'immensité des richesses dans les pays développés contraste de façon ahurissante avec la faiblesse des niveaux de vie des populations des pays en développement.

Le commerce international n'a toujours pas atteint les objectifs qui lui ont été fixés et qui constituent en quelque sorte sa raison d'être: le relèvement des niveaux de vie et l'accroissement de la production dans ces pays.

Les causes de cet état - mais aussi les solutions possibles - ont été tellement diagnostiquées qu'il serait superflu de les rappeler de nouveau.

Le fait est que les pays en développement n'ont pas tiré les avantages escomptés du système commercial multilatéral.

La persistance de cette situation accentue la marginalisation de beaucoup de pays, sape la confiance des opinions publiques dans le système multilatéral et alimente les tendances protectionnistes.

Notre Organisation devra répondre à l'espérance de centaines de millions d'êtres humains en remédiant à cette situation et en trouvant un équilibre entre droits et obligations des pays en développement.

Ces pays attendent toujours la mise en œuvre des dispositions spéciales contenues dans les Accords de l'OMC qui tiennent compte de leurs conditions économiques et commerciales et, notamment, celles relatives à l'octroi d'un traitement spécial et différencié. D'ailleurs cette notion devra être revue et développée afin de tenir compte de l'évolution survenue depuis Marrakech dans le système commercial multilatéral. La situation des pays les moins avancés mérite une attention particulière car ceux-ci connaissent des difficultés plus aiguës.

Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce approuvé en 1997 souffre toujours de l'insuffisance des ressources jusqu'ici allouées à sa mise en œuvre.

Les objectifs fixés dans ce cadre intégré – accès aux marchés, renforcement des capacités humaines et institutionnelles, amélioration de l'infrastructure commerciale, etc. – n'ont rien perdu de leur acuité.

C'est pourquoi mon pays vient de lancer le processus préparatoire d'une table ronde en application des recommandations de la réunion de haut niveau.

En dépit d'un environnement économique international peu propice, mon gouvernement a pour sa part mis en œuvre des réformes politiques, économiques et sociales profondes durant ces 15 dernières années.

Celles-ci ont permis l'instauration d'un état de droit, la stabilisation de l'économie, la libéralisation des principaux secteurs d'activité, l'amélioration sensible de l'accès aux soins de santé primaire, la réalisation d'un taux de scolarisation de plus de 90 pour cent, le lancement d'une vaste campagne de vulgarisation du savoir pour tous et la mise en place d'un commissariat chargé de la promotion des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté.

Se tenant à l'aube d'un nouveau millénaire, notre Conférence devra apporter des solutions novatrices, réelles et pratiques à toutes ces difficultés à travers, notamment, le renforcement des programmes d'assistance technique et la mobilisation des ressources adéquates.

En tout cas, la mondialisation ne méritera pas son nom tant que les deux tiers de l'humanité continueront à vivre dans les conditions précaires actuelles et le lancement de nouvelles négociations commerciales multilatérales n'aura pas de sens tant que les engagements pris antérieurement resteront lettre morte. En plus de la priorité élevée qui devra être accordée à la mise en œuvre des engagements antérieurs, les nouvelles négociations devront accorder une attention particulière à des questions comme le transfert des technologies, les sauvegardes appropriées pour les pays en développement, le financement des exportations, les marchés des produits de base et l'intégration équitable des pays en développement dans le système commercial multilatéral. L'objectif du futur cycle de négociations devra être clairement défini: le développement. En revanche, les questions relevant de la compétence d'autres organisations internationales devront être évitées.

L'universalité de l'Organisation mondiale du commerce devra être affirmée davantage par la facilitation de l'accèsion de nouveaux Membres. Dans ce cadre, mon pays se félicite de l'accord bilatéral conclu récemment entre les États-Unis d'Amérique et la Chine populaire et qui est de nature à faciliter l'accèsion de ce grand pays à notre Organisation. En effet, l'accèsion de la Chine populaire et des autres pays candidats ne pourra que renforcer la crédibilité du système commercial multilatéral car l'approfondissement des règles de l'OMC doit s'accompagner de son élargissement.

Cette Conférence offre l'occasion de réaffirmer notre attachement au système commercial multilatéral mais aussi de régler les problèmes urgents de développement, de pauvreté et d'inégalité auxquels sont confrontés des dizaines de pays en développement.

Rien n'est plus urgent que l'obligation morale et l'impératif économique d'arrêter la spirale de paupérisation et de marginalisation continue dans une économie en voie de mondialisation.

Le plus grand défi auquel l'humanité se trouve confrontée à l'aube de ce nouveau millénaire est indéniablement de faire profiter tous les peuples des immenses possibilités offertes par le progrès scientifique et technique et l'intégration économique.

Les disparités économiques ne doivent pas se substituer aux clivages idéologiques comme nouvelles sources de division à l'échelle planétaire.

L'intensification des courants commerciaux, l'accroissement des flux d'investissements et les progrès technologiques offrent des possibilités sans précédent dans l'histoire.

Notre devoir commun est de veiller à ce que les avantages qui en découlent soient largement répartis et de jeter les bases de la croissance et de la prospérité pour les millions d'êtres humains qui ont jusqu'à présent eu le sentiment d'être laissés en marge de ce processus de mondialisation extraordinaire.

Cet objectif est à notre portée et le meilleur moment de le réaliser est ce passage - chargé de symboles - d'un millénaire vers un autre qui, nous le souhaitons, sera porteur d'avenir.

Ce faisant, nous aurons apporté une contribution majeure non seulement à la prospérité du monde, mais aussi aux fondements de la paix et de la sécurité internationales.
